

naires généraux. Le numéro 34 a été reconstruit aux usines de Moncton en 1876; coût total, \$10,000; mis au service du surintendant du district n° 3. Le numéro 35 a été reconstruit aux usines de Moncton en 1889; coût total, \$10,000; mis au service du surintendant du district n° 1. Le numéro 37 a été reconstruit aux usines de Moncton en 1890; coût total, \$9,000; mis au service du surintendant général.

**TARIFS DE TRANSPORTS DE MARCHANDISES SUR L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.**

M. J. J. HUGHES demande :

1. Au 15 avril 1909, quel était le taux de transport pour l'avoine, les pommes de terre, le foin, la paille, les bêtes à cornes, les chevaux, les moutons, les porcs, les oies, les carcasses de porcs, le beurre, le fromage, le bois brut et manufacturé, le bois de chauffage, la pierre à chaux et le charbon; aussi, pour les colis et marchandises par charge complète, et non complète de fourgons, sur le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, lorsque le parcours de traction était de 5 milles et plus jusqu'à 100 milles?
2. Quel est le taux actuel pour les mêmes denrées et produits, et pour mêmes distances?

M. REID (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

1. et 2. Les chiffres demandés ont été déposés sur le bureau du greffier de la Chambre.

**FRANCHISE POSTALE SUR COLIS TRANSPORTES PAR LES COMPAGNIES DE MESSAGERIES.**

M. NEELY demande :

1. Relativement à la déclaration récemment faite en Chambre par le ministre des Postes à l'effet que dorénavant le ministre des Postes devra payer le port sur les colis transmis par la malle, les compagnies de messageries du Canada donnent-elles au ministre un privilège d'affranchissement? Dans l'affirmative, use-t-il de ce privilège?
2. Est-il vrai que tous les membres du Gouvernement jouissent du même privilège?

M. PELLETIER: En réponse à ces deux questions, le Gouvernement n'a pas eu connaissance qu'aucun changement ait été fait récemment à ce sujet par les compagnies de messageries.

**TRANSCONTINENTAL NATIONAL—DIVISION DE L'EST.**

M. GRAHAM demande :

1. Quel montant a été dépensé jusqu'à date pour la construction de la division est du chemin de fer national transcontinental?
2. Quel montant est dû pour le coût de construction jusqu'à date?
3. Quel est le montant estimatif nécessaire pour compléter les travaux?

M. REID (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

1. Dépenses totales au 31 décembre 1913, \$140,562,147.

2. Restant dû au 31 décembre 1913, \$2,447,867.

3. On estime qu'il faudra encore \$18,296,786, pour achever la voie.

**ATELIERS DE REPARATIONS DU TRANSCONTINENTAL.**

M. GRAHAM demande :

Mettant de côté les usines à Moncton, quel est le coût ou le coût estimatif de tous les ateliers de réparations de wagons et locomotives actuellement construits et équipés, ou à construire et équiper sur la ligne du chemin de fer national transcontinental dans la division est?

M. REID (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux) : Pour les ateliers de réparation de locomotives et de wagons de marchandise, mais non pas de wagons à voyageurs, à Québec; seize remises aux locomotives, dont sept avec ateliers de réparations et neuf n'en ayant pas, à différents points sur la ligne, la somme totale dépensée et estimée jusqu'à achèvement et de \$3,489,166.31.

**MAITRE DE POSTE DE TERREBONNE.**

M. SEGUIN demande :

1. A quelle date M. Joseph Sergius Archambault a-t-il été nommé maître de poste de Terrebonne?
2. Pourquoi a-t-il été nommé?
3. A la demande de qui a-t-il été nommé?
4. A-t-il donné satisfaction au public et au département dans l'exécution de ses fonctions?
5. Qui a-t-il remplacé comme maître de poste de Terrebonne?
6. Quel était le motif du renvoi d'office de son prédécesseur?
7. A quelle date M. Joseph Sergius Archambault a-t-il été destitué de ses fonctions?
8. Qui a demandé son renvoi?
9. Y a-t-il eu des plaintes portées contre lui? Si oui, quelle est la nature de ces plaintes et le nom des personnes qui les ont portées, et y a-t-il eut enquête au sujet du bien fondé de ces plaintes?
10. Quel est le nom du nouveau maître de poste de Terrebonne et à la demande de qui a-t-il été nommé?
11. Y a-t-il eu des plaintes au sujet de cette nomination?
12. Y a-t-il présentement des plaintes au sujet de l'incompétence du nouveau maître de poste?

M. PELLETIER :

1. Le 19 octobre 1912.
2. Il a été réintégré dans la charge qu'il occupait avant sa destitution en 1897.
3. Sur la proposition du directeur général des Postes.
4. Il ne pouvait pas porter attention au bureau de poste, vu qu'il avait trouvé un autre emploi à Montréal comme acteur.
5. M. J. R. Deschambault.
6. Voir réponse au n° 2.
7. Un nouveau maître de poste a été nommé le 26 novembre 1913 sur la proposition du directeur général des Postes.